



Prieur & Associés

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie de Reims

T. Girot
P. Mathy
D. Perrot
D. Bécard
A. Courtois
A. Reder-Lavoûte
B. Jacquot

ASSOCIATION ADILA
17, rue Jean-Louis Delaporte

10000 TROYES

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018





Prieur & Associés

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Reims

T. Girot
D. Perrot
D. Bécard
A. Courtois
A. Reder-Lavoûte
B. Jacquot
S. Douville

Aux membres de l'association
ADIL de l'Aube
17, rue Jean-Louis Delaporte
10000 TROYES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association ADIL de l'Aube,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIL de l'Aube relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Siège social : 68, rue Georges Clémenceau - BP 266 - 10008 Troyes Cedex - Tél. 03 25 73 95 95 - Fax 03 25 73 16 32 - email : troyes@groupe-prieur.fr
23, rue Félix Faure - CS 80032 - 10101 Romilly-sur-Seine Cedex - Tél. 03 25 39 56 56 - Fax 03 25 24 23 22 - email : romilly@groupe-prieur.fr
55, rue des Fossés - BP 6 - 10401 Nogent-sur-Seine Cedex - Tél. 03 25 39 89 23 - Fax 03 25 39 05 17 - email : nogent@groupe-prieur.fr
10, rue Victor Arnoul - 77160 Provins - Tél. 01 64 00 04 30 - Fax 01 64 08 93 64 - email : provins@groupe-prieur.fr
6, rue Béranget - 75003 Paris - Tél. 01 42 78 86 66 - Fax 01 42 78 89 53 - email : paris@groupe-prieur.fr
L'atelier by P&A - Espace Régley - 1 Bd. Charles Baltet - 10000 Troyes - Tél. 09 52 42 27 39 - email : atelier@groupe-prieur.fr

SA au capital de 667.000 € - RCS Troyes B 320 475 072 - TVA N° FR 28 320 475 072

www.groupe-prieur.fr

Le choix d'un avenir performant

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels devront être arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Troyes,
Le 28 mai 2019

Pour la SA PRIEUR & ASSOCIES

Thierry GIROT
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

ADIL DE L'AUBE

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	248	248		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	70 889	52 403	18 486	21 127
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	66 109	62 970	3 139	1 278
Immob. en cours / Avances et acomptes	595		595	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15		15	15
ACTIF IMMOBILISE	137 855	115 620	22 235	22 420
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 000		6 000	2 000
Autres créances	17 159		17 159	17 707
Divers				
Valeurs mobilières de placement	76 001		76 001	166 392
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	158 199		158 199	92 403
Charges constatées d'avance	1 942		1 942	1 144
ACTIF CIRCULANT	259 301		259 301	279 647
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	397 155	115 620	281 535	302 067



Bilan passif

ADIL DE L'AUBE

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 982	1 982
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	242 328	236 968
RESULTAT DE L'EXERCICE	548	5 360
Subventions d'investissement	9 147	9 147
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	254 005	253 456
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	7 698	15 975
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 698	15 975
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 155	3 679
Dettes fiscales et sociales	16 678	28 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	19 833	32 636
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	281 535	302 067



Compte de résultat

ADIL DE L'AUBE

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	13 551	7,12	4 553	2,67	8 998	197,63
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	176 874	92,88	165 747	97,33	11 127	6,71
Reprises et Transferts de charge	16 081	8,44	25 899	15,21	-9 818	-37,91
Cotisations						
Autres produits						142,11
Produits d'exploitation	206 505	108,44	196 199	115,21	10 306	5,25
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	22 692	11,92	19 609	11,51	3 082	15,72
Impôts et taxes	2 196	1,15	2 089	1,23	107	5,14
Salaires et Traitements	118 389	62,17	106 869	62,75	11 519	10,78
Charges sociales	54 757	28,76	38 190	22,42	16 567	43,38
Amortissements et provisions	11 102	5,83	19 557	11,48	-8 455	-43,23
Autres charges	2		4 438	2,61	-4 437	-99,96
Charges d'exploitation	209 137	109,83	190 752	112,01	18 385	9,64
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 632	-1,38	5 447	3,20	-8 078	-148,31
Opérations faites en commun						
Produits financiers	3 703	1,94	217	0,13	3 486	NS
Charges financières	523	0,27	304	0,18	219	71,98
Résultat financier	3 180	1,67	-87	-0,05	3 267	NS
RESULTAT COURANT	548	0,29	5 360	3,15	-4 811	-89,77
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	548	0,29	5 360	3,15	-4 811	-89,77
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						



ADIL DE L'AUBE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE



Désignation de l'association : ADIL DE L'AUBE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 281 535 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 548 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.



Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/06/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'association ADIL provisionne dans ses comptes le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière. Compte tenu des usages en vigueur au sein de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, le total de l'engagement évalué au 31/12/2018 s'élève à 7 697.92 €.



Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	248			248
Immobilisations incorporelles	248			248
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	68 602			68 602
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 287			2 287
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 601	1 488		51 089
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 883	1 136		15 019
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				595
Immobilisations corporelles	134 373	2 624		137 592
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15			15
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	134 636	2 624		137 855



Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	248			248
Immobilisations incorporelles	248			248
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	47 475	2 641		50 116
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 287			2 287
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 594	256		49 850
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 613	507		13 120
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	111 968	3 404		115 372
ACTIF IMMOBILISE	112 216	3 404		115 620



Actif circulant
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 25 116 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15		15
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 000		
Autres	17 159		
Charges constatées d'avance	1 942		
Total	25 116	25 101	15
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			


Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	1 000
Debit.cred.div.prod.à recevoir	15 390
Banques produits à recevoir	19
Total	16 409

Provisions
Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	15 975				7 698
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	15 975				7 698
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 698			
Financières					
Exceptionnelles					



Dettes
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 833 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 155			
Dettes fiscales et sociales	16 678			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	19 833	19 833		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				


Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenues	2 750
Conges à payer	6 482
Org.soc. ch./conges payés	2 921
Total	12 153

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 942		
Total	1 942		





Prieur & Associés

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Reims

T. Girot
D. Perrot
D. Bécard
A. Courtois
A. Reder-Lavoûte
B. Jacquot
S. Douville

Aux membres de l'association
ADIL de l'Aube
17, rue Jean-Louis Delaporte
10000 TROYES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Siège social : 68, rue Georges Clémenceau - BP 266 - 10008 Troyes Cedex - Tél. 03 25 73 95 95 - Fax 03 25 73 16 32 - email : troyes@groupe-prieur.fr
23, rue Félix Faure - CS 80032 - 10101 Romilly-sur-Seine Cedex - Tél. 03 25 39 56 56 - Fax 03 25 24 23 22 - email : romilly@groupe-prieur.fr
55, rue des Fossés - BP 6 - 10401 Nogent-sur-Seine Cedex - Tél. 03 25 39 89 23 - Fax 03 25 39 05 17 - email : nogent@groupe-prieur.fr
10, rue Victor Arnoul - 77160 Provins - Tél. 01 64 00 04 30 - Fax 01 64 08 93 64 - email : provins@groupe-prieur.fr
6, rue Béranger - 75003 Paris - Tél. 01 42 78 86 66 - Fax 01 42 78 89 53 - email : paris@groupe-prieur.fr
L'atelier by P&A - Espace Régley - 1 Bd. Charles Baltet - 10000 Troyes - Tél. 09 52 42 27 39 - email : atelier@groupe-prieur.fr

SA au capital de 667.000 € - RCS Troyes B 320 475 072 - TVA N° FR 28 320 475 072

www.groupe-prieur.fr

Le choix d'un avenir performant

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à TROYES,
Le 28 mai 2019

Pour la SA PRIEUR ET ASSOCIES

Thierry GIROT
Commissaire aux Comptes

